

Le 24 octobre 2017,

Le secrétaire départemental  
de l'Unsa Education de La Charente

à Monsieur Le Préfet de La Charente,  
à Madame La Directrice Académique de La charente,  
à Monsieur Le Président du Conseil Départemental  
de La Charente,

Objet : Demande d'audience, réseau des collèges en Charente.

Monsieur Le Préfet, Madame La Directrice Académique, Monsieur Le Président,

La question du maintien/de la restructuration de tous les collèges en Charente n'est pas récente.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, elle aurait dû faire l'objet d'une réflexion incluant tous les partenaires. L'Unsa de la Charente déplore que ce n'ait pas été le cas d'autant plus que pour notre fédération, le collège est un espace ouvert, acteur de la vie locale.

Pour l'Unsa de la Charente, aucune décision ne doit être prise de manière précipitée et sans concertation.

Dans l'immédiat, l'Unsa de la Charente demande, dans l'intérêt des élèves et des personnels (enseignants et non-enseignants) :

- au conseil départemental, de communiquer aux différents partenaires de la communauté éducative, toutes les hypothèses de décisions qui auraient pu être envisagées ;
  - qu'un échéancier de concertation soit fourni aux différents partenaires afin qu'ils puissent émettre des remarques sur les projets du conseil départemental et de la DSDEN et faire des propositions ;
  - que l'accompagnement des élèves concernés, notamment les plus fragiles, soit garanti par le redéploiement vers leurs établissements des postes libérés à l'issue de ces restructurations ;
- Le renforcement du suivi médico-social des jeunes charentais devra être une préoccupation majeure ;
- que les économies de fonctionnement produites par les éventuelles fermetures d'établissements soient réengagées dans le budget de fonctionnement et soient bien distinctes des fonds nécessaires aux investissements à produire ;
  - que les personnels dont les missions sont susceptibles d'être modifiées soient entendus, que des solutions leur soient proposées et qu'un accompagnement à moyen terme leur soit fourni en concertation avec les organisations syndicales pour éviter toute souffrance au travail ; notamment par une gestion au cas par cas des situations lors des mesures de carte scolaire ;
  - que les projets de restructuration intègrent impérativement les dimensions suivantes :
    - le temps de trajet de l'élève de son domicile à l'établissement ;
    - l'accès facilité à des structures culturelles et sportives de qualité ;
    - l'accès au numérique avec la formation qui s'impose.

L'Unsa de la Charente demande instamment que soit mise en place, à l'issue de cette phase de concertation, une convention entre le Conseil départemental, le rectorat de l'académie de Poitiers et la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale concernant la restructuration des collèges en Charente.

Pour échanger avec vous sur ce sujet, nous souhaitons obtenir rapidement une audience.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir nos sincères salutations

Richard GAZAUD  
Secrétaire départemental

